



Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

CAJ de La Salvetat Saint-Gilles

En Mairie, place du 19 mars 1962

31880 La Salvetat St-Gilles

Tel : 06/22/75/75/61

05/61/07/14/61

Mail : jeunesse-lasalvetatstg@lecs.org

CONTRAT D'ENGAGEMENT CHANTIER JEUNESSE

PRÉ ADOS (11-14 ans)

VACANCES JUILLET 2020

INTITULE : « Rénoves ton CAJ ».

ENTRE LES SOUSSIGNES :

CAJ de La Salvetat Saint-Gilles **d'une part,**

Et Mr/Mme.....,

Né(e) le..... à

Demeurant (adresse complète).....

D'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le CAJ engage le / la jeune..... pour participer au chantier « **Rénoves ton CAJ** » **au CAJ de La Salvetat** » **durant :**

Les lundi 06, mardi 07, mercredi 08, jeudi 09 juillet de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Pause du Midi :

Votre enfant peut rester au CAJ entre 12h30 et 14h, merci de prévoir le pique-nique et de nous préciser les midis de présence : Lundi 06, Mardi 07, Mercredi 08, Jeudi 09

SOIT AU TOTAL : 4 journées de travail.

Durant ces vacances, l'objectif est de ré aménager la salle pré-ados du CAJ !

Au programme :

- Accueil, Ré aménagement des locaux
- Travaux peinture
- Montage, assemblage du nouveau mobilier, installation des décorations

Les contreparties du chantier :

En contrepartie du travail accompli, le jeune bénéficiera d'une « bourse loisir » utilisable pour l'ensemble des sorties, séjours et autres activités payantes de la structure (cf. article 2 du présent contrat).

Une contrepartie loisir est prévue le vendredi 10 juillet à 15h (Sortie)

ARTICLE 1

Aux dates ci-dessus, Mr / Mme.....s'engage à participer au chantier aux heures indiquées dans le contrat et à fournir le travail qui lui sera demandé.

ARTICLE 2

En contrepartie du travail accompli, le jeune bénéficiera d'une « bourse loisir ». Cette bourse prend la forme d'un avoir, utilisable pour les sorties et les séjours organisés par l'Espace Jeunesse pendant les vacances.

Le montant de la « bourse loisir » s'élève à 6 € par jeune et par demi-journée, soit 48 € pour le chantier « **Rénoves ton CAJ** » au **CAJ de La Salvetat** ». La « bourse loisir » est valable pendant un an après la réalisation du chantier.

ARTICLE 3

Ce chantier ayant pour objectif d'impliquer les jeunes dans la vie de l'Espace Jeunesse, il sera exigé de Mr. / Mme....., un comportement favorisant le vivre ensemble. Un temps sera pris par le groupe pour faire un bilan de la semaine de travail que les jeunes auront accompli.

ARTICLE 4

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans financement ou contre partie d'aucune sorte dans les cas suivants :

- Retard ou absence
- Non respect des personnes
- Non respect des consignes de travail et de sécurité
- Dégradation du site ou du matériel

ARTICLE 5

Pour les mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature d'une autorisation parentale*.

Nom.....

Prénom.....

Fait à La Salvetat Saint-Gilles, le.....

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé les conditions ci-dessus » :

Le jeune :

Le responsable du CAJ de La Salvetat Saint Gilles :
K. EYMER

*Autorisation Parentale :

Par cette signature (ci-dessous) la famille autorise l'enfant à participer aux animations proposées dans le cadre du chantier « **Rénoves ton CAJ** ».

Cette signature autorise les responsables de l'activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Les parents :